

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 23 janvier 2015

Membres présents : 15 – Procurations : 00 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 23 janvier 2015 à 18 heures.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 19 décembre 2014.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir auditionner Mesdames FERAT et FRESSIGNÉ pour une présentation succincte de leur projet « Natura Tazenat ».

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence Monsieur le Maire, sur les points suivants :

1. Demande d'acquisition d'une parcelle du domaine privé de la commune à Tazenat

Suite à la demande d'acquisition de la parcelle de 17 988 m², cadastrée YS 78, par Mesdames Ferat et Fressigné dans le cadre de leur projet Natura Tazenat, accord unanime pour :

- céder cette parcelle pour un montant TTC de 80 000 €,
- demander que le budget principal de la commune soit assujéti à la TVA afin que la TVA sur la marge puisse être appliquée dans cette transaction,
- autoriser le maire à faire établir et à signer les actes notariés correspondants et tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

2. Demande d'acquisition d'un bien de section au village des Forges

Suite à la demande d'acquisition par le propriétaire d'une parcelle mitoyenne, le Conseil municipal avait donné un avis favorable à l'aliénation d'une partie d'environ 1 300 m² de la parcelle sectionnale cadastrée YX 40 sise au Village des Forges. Sur la base de l'évaluation des Services Fiscaux des Domaines, le prix au m² est fixé à 0,21 € qui seront rapportés à la surface que la demanderesse est invitée à faire délimiter par un géomètre habilité en présence d'un élu. Le maire procédera ensuite à la consultation des électeurs de la section. Accord à l'unanimité.

3. Offre de rachat d'une partie du patrimoine locatif de la commune

Décision favorable unanime pour accepter de céder à l'Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social (OPHIS) le bâtiment de l'Ancien Presbytère abritant quatre logements sociaux, pour le prix de 170 000 €. Le conseil ne souhaite pas donner suite à l'offre de gestion des logements restants par OPHIS, les services administratifs de la commune pourront continuer à l'assurer.

4. Ouverture de crédits pour les dépenses d'investissements 2015

Unanimité pour autoriser le maire à ouvrir les crédits nécessaires aux dépenses d'investissements devant intervenir avant le vote du budget dans la limite d'un quart des crédits ouverts au BP 2014, soit 55 336,96 €:

5. Mise à disposition d'un terrain communal pour le SIEG du Puy-de-Dôme

Unanimité pour autoriser le maire à mettre à la disposition du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme une surface de 4 m² d'un terrain communal aux Falvards, bordant la RD16, pour y implanter un transformateur électrique, et à signer la convention.

6. Programme de l'Habitat Local (PLH)

Avis favorable unanime sur le projet de PLH élaboré par Manzat Communauté, tout en soulignant que les situations particulières des petites communes sont peu évoquées dans la partie diagnostic, et qu'il serait souhaitable de développer l'information et l'accompagnement des propriétaires dans leurs démarches concernant l'habitat.

Questions diverses

Rapport d'activité AMF 2013-2014

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité de l'Association des Maires de France pour 2013 et 2014.

Questions n'ayant pas donné lieu à délibération :

Vérification annuelle des extincteurs

A la suite d'une mise en concurrence, la vérification annuelle des extincteurs est confiée à SICLI.

Problèmes de manque d'exutoires pour des installations d'assainissement

Des installations d'assainissement autonome trouvent des difficultés de réalisation par manque d'exutoires aux villages des Etrémailles et de Bogros. Messieurs Dominique GIRARD et Sébastien PORTIER sont chargés de se rendre sur place et d'étudier les solutions possibles.

Assemblée Générale du Comité des Oeuvres Sociales (COS)

Anny NOVAÏS et Marie-Pierre CHATARD représenteront la commune à l'assemblée générale du COS qui se déroulera à la salle des fêtes de Manzat le lundi 2 février à 18 h.